

# ENGAGEMENT À SOUTENIR

# LE RESPECT DES DROITS SYNDICAUX EN EUROPE



## POURQUOI PROTÉGER LES DROITS SYNDICAUX ?

Les droits syndicaux sont des droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de la nationalité, du lieu de résidence, du sexe, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de la langue ou de tout autre statut. Nous pouvons tous également jouir de ces droits sans discrimination. Ces droits sont étroitement liés, interdépendants et indivisibles.

Les droits syndicaux comprennent la liberté d'association, le droit d'organisation et de négociation collective et le droit à l'action collective, y compris le droit de grève. Les droits syndicaux sont des droits fondamentaux de chaque travailleur et des syndicats. Les sociétés démocratiques respectent et protègent ces droits.

## LES DROITS SYNDICAUX SONT ESSENTIELS À LA DÉMOCRATIE ET SONT UN ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE L'UNION EUROPÉENNE

Il est essentiel pour la démocratie que les travailleurs puissent défendre leurs droits, se protéger des abus et des violations, faire entendre leur voix et vouloir une vie professionnelle meilleure.

Il est essentiel que les syndicats soient en mesure de garantir la réalisation de meilleures conditions de travail et le progrès social de nos sociétés. Les travailleurs

doivent être protégés dans l'exercice de leurs droits syndicaux de négociation collective et d'action collective lorsqu'ils jugent celle-ci nécessaire.

Le dialogue social à l'échelle nationale et européenne et des relations constructives entre employeurs et syndicats, y compris la participation, l'information, la consultation et la négociation, sont une composante essentielle de l'Union européenne.

Les droits syndicaux sont non seulement garantis par les constitutions nationales, mais aussi par la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la Charte sociale européenne (révisée), la Convention européenne des droits de l'homme et les conventions de l'OIT.

L'histoire nous enseigne que les attaques contre la démocratie débutent souvent par des attaques contre les droits syndicaux.

Dans les régimes non démocratiques et totalitaires, les droits syndicaux sont redoutés et réprimés. La garantie de l'exercice des droits syndicaux, ainsi que de la liberté d'expression et de la liberté de presse, est un acquis de la démocratie.

## **DES MENACES CONTRE LES DROITS SYNDICAUX ?**

Aujourd'hui, les droits syndicaux font l'objet d'attaques dans le monde entier, y compris dans l'UE. Certaines de ces attaques proviennent des institutions européennes lorsque, délibérément, elles portent atteinte au respect des conventions internationales du travail (OIT) et fragilisent le respect des droits syndicaux. Dans d'autres cas, les attaques proviennent des représentants des employeurs ou des gouvernements, comme en Italie, en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Finlande et en Belgique.

Les députés européens jouent un rôle central dans la promotion du respect des droits de l'homme en Europe, et nous vous demandons de ne pas fermer les yeux sur les attaques contre les droits syndicaux.

## **LE TRAVAIL DÉCENT GRÂCE AUX SYNDICATS**

Dans le passé, et jusqu'à présent, les syndicats ont contribué au progrès social et politique et au développement des modèles sociaux en Europe.

La plupart des acquis de l'action syndicale vont de soi aujourd'hui. Mais les travailleurs et les syndicalistes ont durement lutté pour conquérir des droits sociaux tels que la liberté d'association, le droit de négociation collective et le droit à l'action collective, la protection de la santé et de la sécurité, des conditions de travail décentes, ainsi que les droits d'information, de consultation et de participation.

La limitation du temps de travail, d'abord des enfants et ensuite de l'ensemble de la main-d'œuvre, à 12, 10, et 8 heures par jour a représenté le premier grand acquis des syndicats de l'ère industrielle à la fin du 19e et au début du 20e siècle.

Les syndicats ont exercé des pressions sur les pouvoirs publics afin d'obtenir des protections contre les risques au travail et de garantir la sécurité sociale, y compris les congés payés annuels, les indemnités de maladie, le congé de maternité et le congé parental, l'assurance-chômage et les pensions.